



Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo

DIREZIONE GENERALE SPETTACOLO

**CONVENTION ENTRE MiBACT – DIRECTION GENERALE SPECTACLE,
FESTIVAL ON MARCHE, INSTITUT CULTUREL ITALIEN EN MAROC**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Raison Sociale : MiBACT – Direzione Generale Spettacolo
Siège Social : Piazza Santa Croce in Gerusalemme 9/A – 00185 ROMA
Représenté par : Dr. Onofrio Cutaia, Directeur Général

Raison Sociale : Association On Marche / Festival On Marche
Siège Social : Association On Marche BP 6030 SYBA CD Marrakech, Maroc
Représenté par : Taoufiq Izzeddiou, Président de l'association et directeur du festival

Raison Sociale : Institut Italien de Culture à Rabat
Siège Social : Rabat
Représenté par : Dr Lucio Izzo, Directeur



ATTENDU QUE

VU que l'année 2018 sera caractérisée par le projet "Italie, culture, Méditerranée" qui prévoit un cycle d'initiatives dans l'aire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et qui entend se concentrer sur la mise en valeur de leurs identités culturelles respectives, tout en renforçant les relations culturelles avec les pays de cette région,

CONSIDÉRANT que le MiBACT-DGS, dans le cadre de l'année "Italie, Culture, Méditerranée", entend promouvoir dans certains pays de la Méditerranée des initiatives visant à faire connaître la créativité italienne dans le secteur du spectacle vivant, à travers la mise sur pied de partenariats avec des théâtres, des festivals et des institutions locales ainsi qu'avec des Instituts Culturels italiens,

VU la volonté du Festival On Marche de promouvoir dans sa programmation un focus dédié au spectacle vivant italien (all.to);

CONSIDÉRANT que le spectacle a été identifié par la Direction Artistique du Festival parmi les compagnies financées par le FUS,

CONSIDÉRANT que la création artistique est caractérisée par l'originalité, l'unicité et la non-fongibilité,



Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo

DIREZIONE GENERALE SPETTACOLO

TOUT CECI ÉTANT DIT ET CONSIDÉRÉ, LES PARTIES STIPLÈNT ET CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET :

Collaboration entre MiBACT- DGS, Festival On Marche de Marrakech et Institut Culturel Italien en Maroc, concernant la présentation de spectacles italiens selon le calendrier et le programme ci-joint.

1) OBLIGATIONS DU FESTIVAL

Le Festival promouvra et apportera son soutien pour la présentation des spectacles italiens dans sa programmation.

Le Festival fournira les lieux de représentation en ordre chronologique de marche et devra en garantir la praticabilité et la fonctionnalité à l'occasion de la présentation des spectacles. De plus, il mettra à disposition des compagnies italiennes son personnel technique et il assurera aussi le service général du lieu.

Le Festival passera un contrat avec les compagnies italiennes, en se chargeant des frais de hébergement, per diem et transfert locaux et il s'engagera à mettre à disposition les moyens et le personnel technique, en se chargeant aussi des couts relatifs, selon les fiches techniques déterminées avec la compagnie.

Le Festival s'engage en outre à organiser la communication et la promotion des spectacles italiens en se chargeant aussi des couts relatifs

2) OBLIGATION DU MiBACT-Direzione Generale Spettacolo

Le MiBACT passera un contrat avec les compagnies italiennes, en se chargeant des cachets des spectacles et des frais des voyages internationaux.

3) OBLIGATION DE L'INSTITUT ITALIEN DE CULTURE

L'IIC coopérera avec le Festival pour ce qui concerne la promotion des spectacles italiens à travers ses propres canaux de communication sur les médias sociaux : page web, application mobile, Facebook, etc.

4) RECETTES et BILLETS

Le Festival sera le titulaire des recettes des spectacles italiens

5) COMUNICACION, PROMOTION ET PUBLICITE

Le Festival s'engage à soutenir la promotion et la communication des spectacles italiens.

En outre il s'engagera à mentionner la collaboration avec le MiBACT et l'Institut Culturel Italien sur tous les matériels pour les media avec les logos y compris le lettering.



Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo

DIREZIONE GENERALE SPETTACOLO

6) INTERRUPTION PAR CAUSE DE FORCE MAJEURE

La suspension des spectacles pour cause de force majeure suspend le contrat et les obligations correspondantes, sauf ce qui est dû pour la partie de l'événement qui a déjà eu lieu et pour ce qui concerne d'éventuels frais de séjour relatifs à la partie de manifestation supprimée.

7) CLAUSE COMPROMISSOIRE

En cas de différents entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, celles-ci s'engagent d'abord à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable au litige.

8) TRIBUNAL COMPETENT

Les parties déclarent avoir pris consciemment acte des clauses du présent contrat sans aucune exclusion, qu'elles l'approuvent et qu'elles s'engagent à le respecter et à le faire respecter. En cas d'éventuels litiges en matière d'exécution et d'interprétation de ce contrat, le Tribunal compétent est le Tribunal de Rome.

Lu, approuvé et soussigné page par page en deux copies, composées de n°3 pages plus n1 pièce jointe

MIBACT/DGS
Le Directeur Général
Dr. Onofrio Cutata

Istituto Italiano di Cultura
Il Direttore
Dr. Lucio Izzo



Association On Marche
Président de l'association
et directeur du festival "On Marche"
Association "On Marche" - Marche
Taoufik Izaddiou
Mail: taoufikizaddiou@yahoo.fr
td.marche@free.fr
Tel: 06 24 28 19 58
www.taoufikizaddiou.com
Association "On Marche" - Marche

Piazza Santa Croce in Gerusalemme 9/A - 00185 Roma
tel 06 67233202 - 3314 fax 06 67233287 email dg-s@beniculturali.it pec mbac-dg-s@mailcert.beniculturali.it

ds 12 ff

FESTIVAL ON MARCHE DE MARRAKECH

FOCUS DANSE ITALIENNE

Programme

20 mars 2018: *Re-garde* de Francesco Colaleo et Maxime Freixas, Ass. Artemis Danza

22 mars 2018: *Trigger* de Anna Maria Ajmone, Associazione CAB008